

**ARRETE N° 276 du 06/01/2017**

relatif à la constitution du jury de Master 2

Domaine : Arts, Lettres, Langues

Mention : Langues Etrangères Appliquées

Spécialité : Conception de Documentation Multilingue et Multimédia (CDMM)

Finalité : Professionnelle

Année universitaire : 2016/2017

**LA PRESIDENTE DE L'UNIVERSITE  
 PARIS DIDEROT – PARIS 7**

- VU le Code de l'éducation,
- VU le décret n° 84-573 du 5 juillet 1984 modifié, relatifs aux diplômes nationaux de l'enseignement supérieur,
- VU le décret n° 2002-481 du 8 avril 2002 relatif aux grades et titres universitaires et aux diplômes nationaux,
- VU l'arrêté du 25 Avril 2002 relatif au diplôme national de Master,
- VU l'arrêté n° 96 du 27/01/2016 fixant les modalités générales de contrôle des connaissances des mentions de Master à l'Université Paris Diderot-Paris 7

**ARRETE**

**ARTICLE 1** - Le jury de Master 2

**Domaine : Arts, Lettres, Langues**

**Mention : Langues Etrangères Appliquées - CDMM**

est composé comme suit pour l'année universitaire 2016/2017

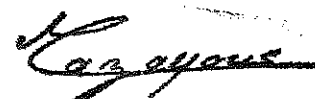
Nom	Prénom	Grade	Etablissement	Responsabilité (1)	Qualité
MINACORI	Patricia	MCF	Paris Diderot	Directrice du département Pro.	PRESIDENTE
BORDET	Geneviève	MCF	Paris Diderot		
GIRARD	Marie	PAST	Paris Diderot		
JACQUENOD	Laurence	Infographiste	CPM UPMC		
ZIMINA	Maria	MCF	Paris Diderot		

**ARTICLE 2** – Le Directeur de la composante et le Directeur Général des Services de l'Université Paris Diderot – Paris 7 sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**Pour la Présidente et par délégation  
 Le vice-président de la CFVU**

**Maximilien CAZAYOUS**

(1) Responsable de mention, responsable de spécialité...



ARRETE N° 277 du 06/01/2017

relatif à la constitution du jury de Master 2

Domaine : Arts, Lettres, Langues

Mention : Langues Etrangères Appliquées

Spécialité : Industrie de la Langue et Traduction Spécialisée (ILTS)

Finalité : Professionnelle

Année universitaire : 2016/2017

LA PRESIDENTE DE L'UNIVERSITE  
PARIS DIDEROT – PARIS 7

- VU le Code de l'éducation,  
 VU le décret n° 84-573 du 5 juillet 1984 modifié, relatifs aux diplômes nationaux de l'enseignement supérieur,  
 VU le décret n° 2002-481 du 8 avril 2002 relatif aux grades et titres universitaires et aux diplômes nationaux,  
 VU l'arrêté du 25 Avril 2002 relatif au diplôme national de Master,  
 VU l'arrêté n° 96 du 27/01/2016 fixant les modalités générales de contrôle des connaissances des mentions de Master à l'Université Paris Diderot-Paris 7

**ARRETE**

**ARTICLE 1** - Le jury de Master 2

Domaine : Arts, Lettres, Langues

Mention : Langues Etrangères Appliquées - ILTS

est composé comme suit pour l'année universitaire 2016/2017

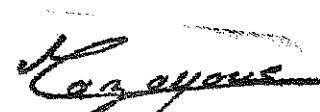
Nom	Prénom	Grade	Etablissement	Responsabilité (1)	Qualité
FROELIGER	Nicolas	PR	Paris Diderot		Président
BORDET	Geneviève	MCF	Paris Diderot		
DEMEURE	Clément			Traducteur ingénieur	
GLEDHILL	Christopher	PR	Paris Diderot	Responsable pédagogique Master LEA	
KUBLER	Natalie	PR	Paris Diderot	Directrice du CRL	
PECMAN	Mojca	MCF	Paris Diderot		

**ARTICLE 2** – Le Directeur de la composante et le Directeur Général des Services de l'Université Paris Diderot – Paris 7 sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour la Présidente et par délégation  
Le vice-président de la CFVU

Maximilien CAZAYOUS

(1) Responsable de mention, responsable de spécialité...



ARRETE N° 278 du 06/01/2017

relatif à la constitution du jury de Master 2

Domaine : Arts, Lettres, Langues

Mention : Langues Etrangères Appliquées

Spécialité : Langues, Interprétation et Stratégies Interculturelles (LISI) /

Médiation-interprétation sociale et commerciale (MISC)

Finalité : Professionnelle

Année universitaire : 2016/2017

LA PRESIDENTE DE L'UNIVERSITE  
 PARIS DIDEROT – PARIS 7

- VU le Code de l'éducation,  
 VU le décret n° 84-573 du 5 juillet 1984 modifié, relatifs aux diplômes nationaux de l'enseignement supérieur,  
 VU le décret n° 2002-481 du 8 avril 2002 relatif aux grades et titres universitaires et aux diplômes nationaux,  
 VU l'arrêté du 25 Avril 2002 relatif au diplôme national de Master,  
 VU l'arrêté n° 96 du 27/01/2016 fixant les modalités générales de contrôle des connaissances des mentions de Master à l'Université Paris Diderot-Paris 7

**ARRETE**

**ARTICLE 1** - Le jury de Master 2

Domaine : Arts, Lettres, Langues

Mention : Langues Etrangères Appliquées – LISI-MISC

est composé comme suit pour l'année universitaire 2016/2017

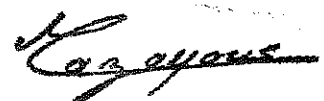
Nom	Prénom	Grade	Etablissement	Responsabilité (1)	Qualité
BENAYOUN	Jean-Michel	PR	Paris Diderot	Directeur adjoint de l'UFR EILA	Président
BINARD	Florence	MCF	Paris Diderot		
LORRIAUX	Caroline			Interprète traductrice	
NAVARRO	Elisabeth	MCF	Paris Diderot		

**ARTICLE 2** – Le Directeur de la composante et le Directeur Général des Services de l'Université Paris Diderot – Paris 7 sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour la Présidente et par délégation  
 Le vice-président de la CFVU

Maximilien CAZAYOUS

(1) Responsable de mention, responsable de spécialité...



ARRETE N° 279 du 06/01/2017

relatif à la constitution du jury de Master 2

Domaine : Arts, Lettres, Langues

Mention : Langues Etrangères Appliquées

Spécialité : Langues de Spécialités, Corpus et Traductologie (LSCT)

Finalité : Recherche

Année universitaire : 2016/2017

LA PRESIDENTE DE L'UNIVERSITE  
PARIS DIDEROT – PARIS 7

- VU le Code de l'éducation,  
 VU le décret n° 84-573 du 5 juillet 1984 modifié, relatifs aux diplômes nationaux de l'enseignement supérieur,  
 VU le décret n° 2002-481 du 8 avril 2002 relatif aux grades et titres universitaires et aux diplômes nationaux,  
 VU l'arrêté du 25 Avril 2002 relatif au diplôme national de Master,  
 VU l'arrêté n° 96 du 27/01/2016 fixant les modalités générales de contrôle des connaissances des mentions de Master à l'Université Paris Diderot-Paris 7

**ARRETE**

**ARTICLE 1** - Le jury de Master 2

Domaine : Arts, Lettres, Langues

Mention : Langues Etrangères Appliquées - LSCT

est composé comme suit pour l'année universitaire 2016/2017

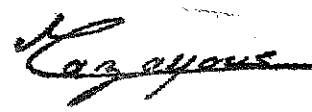
Nom	Prénom	Grade	Etablissement	Responsabilité (1)	Qualité
KUBLER	Natalie	PR	Paris Diderot	Directrice du CRL	PRESIDENTE
FROELIGER	Nicolas	PR	Paris Diderot		
GLEDHILL	Christopher	PR	Paris Diderot	Responsable pédagogique Master LEA	
HERRERAS	Jose-Carlos	PR	Paris Diderot	Section d'espagnol	
PECMAN	Mojca	MCF	Paris Diderot		

**ARTICLE 2** – Le Directeur de la composante et le Directeur Général des Services de l'Université Paris Diderot – Paris 7 sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour la Présidente et par délégation  
Le vice-président de la CFVU

Maximilien CAZAYOUS

(1) Responsable de mention, responsable de spécialité...



**ARRETE N° 280 du 06/01/2017**

**relatif à la constitution du jury de Master 2**

**Domaine : Arts, Lettres, Langues**

**Mention : Langues Etrangères Appliquées**

**Spécialité : Management Culturel et Communication Trilingue (MCCT)**

**Finalité : Professionnelle**

**Année universitaire : 2016/2017**

**LA PRESIDENTE DE L'UNIVERSITE  
PARIS DIDEROT – PARIS 7**

- VU le Code de l'éducation,
- VU le décret n° 84-573 du 5 juillet 1984 modifié, relatifs aux diplômes nationaux de l'enseignement supérieur,
- VU le décret n° 2002-481 du 8 avril 2002 relatif aux grades et titres universitaires et aux diplômes nationaux,
- VU l'arrêté du 25 Avril 2002 relatif au diplôme national de Master,
- VU **l'arrêté n° 96 du 27/01/2016 fixant les modalités générales de contrôle des connaissances des mentions de Master à l'Université Paris Diderot-Paris 7**

**ARRETE**

**ARTICLE 1** - Le jury de Master 2

**Domaine : Arts, Lettres, Langues**

**Mention : Langues Etrangères Appliquées - MCCT**

est composé comme suit pour l'année universitaire **2016/2017**

Nom	Prénom	Grade	Etablissement	Responsabilité (1)	Qualité
<b>RICHER</b>	<b>Françoise</b>	<b>MCF</b>	<b>Paris Diderot</b>		<b>Présidente</b>
<b>BURGUIERE</b>	<b>Frédéric</b>			<b>Directeur d'une société de conseil</b>	
<b>PEYRONEL</b>	<b>Valérie</b>	<b>PR</b>	<b>Paris 3 Sorbonne Nouvelle</b>		
<b>PRUM</b>	<b>Michel</b>	<b>PR</b>	<b>Paris Diderot</b>	<b>Directeur de l'UFR EILA</b>	

**ARTICLE 2** – Le Directeur de la composante et le Directeur Général des Services de l'Université Paris Diderot – Paris 7 sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**Pour la Présidente et par délégation  
Le vice-président de la CFVU**

**Maximilien CAZAYOUS**

(1) Responsable de mention, responsable de spécialité...

*Cazayous*